



Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence
N°04/AONOPU/MAIRE CMO/CIPM/SIGAMP/2026 du 24/09/2026 Pour les travaux de
réalisation d'un mini système d'approvisionnement en eau potable (AEP) à énergie solaire dans
l'enceinte de la commune de MAYO-OULO, Département du MAYO-LOUTI, Région du nord.

1. Objet de l'Appel d'Offres

Dans le cadre de l'exécution du **budget Communal**, le Maire de la Commune de MAYO OULO, Autorité Contractante lance un Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence pour les travaux de réalisation d'un mini système d'approvisionnement en eau potable (AEP) à énergie solaire dans l'enceinte de la commune de MAYO-OULO.

2. Consistance des prestations

La consistance des travaux pour le forage est:

- Etudes géophysiques ;
- Implantation du forage ;
- Travaux de foration;
- Equipement-Développement,
- Essais de pompage;
- Construction château ;
- Menuiserie bois et métallique-vitrerie ;
- Revêtement ;
- V.R.D. ;
- Pose d'une pompe et générateur à énergie solaire ;
- Construction d'un point de puisage ;
- Elément de refoulement, de distribution et accessoires ;
- Prestation divers.

La totalité des prestations des travaux sera exécutée par le Cocontractant retenue à l'issue de la présente consultation. Celui - ci devra, réaliser les études d'implantation, réaliser le forage, faire les aménagements, fournir et installer la pompe à énergie solaire, et former l'artisan réparateur de la Commune.

3. Délai d'exécution

Le délai d'exécution prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de **trois (03) mois maximum**.

4. Allotissement

Les travaux sont en lot unique

5. Coût prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération à l'issue des études préalables est de : **20 000 000 F CFA**.

6. Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte à égalité des conditions, aux entreprises de droit camerounais installées au Cameroun.

7. Financement

Les travaux objet du présent appel d'offres sont financés par le Budget communal « Fonds propres » de la Commune de l'exercice 2026 sur la ligne d'imputation budgétaire : 220 150

8. Mode de soumission

Le mode de soumission retenu pour cette consultation est le mode hors ligne

9. Cautionnement provisoire

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives un cautionnement de soumission timbré acquitté à la main et le récépissé de consignations délivré par la caisse des dépôts et de consignations (CDEC), délivré par une banque ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des finances. Le montant s'élève à **Quatre-cent mille (400 000) FCFA** valable pendant une période de **trente (30) jours** au-delà de la date originelle de validité des offres. L'absence de la caution de soumission et /ou le récépissé de CDEC, entraînera le rejet pur et simple de l'offre. Une caution de soumission et/ou la CDEC produite mais, n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission et le CDEC produite par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

10. Consultation du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables à la Mairie de MAYO OULO, Structure interne de gestion administrative des marchés publics (SIGAMP) Téléphone : 676 00 85 44 , dès publication du présent avis. Il peut être également consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet de l'ARMP (www.armp.cm).

11. Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier peut être obtenu auprès de la Structure Interne de Gestion Administrative des Marchés Publics (SIGAMP) à la Mairie de MAYO OULO, Téléphone : 676 00 85 44 ; dès publication du présent avis par voie de presse écrite (*JDM, Cameroon-tribune*) et par voie d'affichage dans les locaux de ladite Mairie, contre versement d'une somme non remboursable de **45 000 (quarante-cinq mille) francs CFA**, payable à la **Recette municipale de la Commune de MAYO OULO**.

12. Remise des offres

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marquées comme telles, devra parvenir à la Mairie de MAYO OULO, Structure interne de gestion administrative des marchés publics, au plus tard le **22/10/2026 à 10Heures** et devra porter la mention :

« Avis d'Appel d'Offres National Ouvert en procédure d'urgence

N°04/AONOPU/MAIRE CMO/CIPM/SIGAMP/2026 du 24/09/2026 pour les travaux de réalisation d'un mini système d'approvisionnement en eau potable (AEP) à énergie solaire dans l'enceinte de la commune de MAYO-OULO, Département du Mayo-Louti, Région du Nord.

A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

13. Recevabilité des offres

Les pièces administratives, l'offre technique et l'offre financière doivent être placées dans des enveloppes différentes séparées et remises sous plis scellées. Seront irrecevables :

- Les plis portant les indications sur l'identité du soumissionnaire ;
- Les plis parvenus postérieurement aux dates et heures limites de dépôt ;
- Les plis non conformes au mode de soumission ;
- Les plis sans indication de l'identité de l'appel d'offre ;
- Le non-respect du nombre d'exemplaires indiqué dans le DAO ou offre uniquement en copies.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du DAO sera déclarée irrecevable. Notamment

l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère des finances pour émettre les cautions dans le domaine des marchés publics ou le non-respect des modèles des pièces de la DAO entraînera le rejet pur et simple de la cotation sans aucun recours. Une caution de soumission et/ou la CDEC produite mais, n'ayant aucun rapport avec la consultation concernée est considérée comme absente. La caution de soumission et/ou la CDEC produite par un soumissionnaire au cours de la séance d'ouverture des plis est irrecevable.

14. Ouverture des plis

L'ouverture se fait en un temps et aura lieu le **22/10/2026** à 11 heures par la CIPM dans la salle de réunion sise à la commune de Mayo-Oulo.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou copies certifiées conformes par le service émetteur ou autorité administrative compétente conformément aux stipulations du règlement Particulier du Dossier d'Appel d'Offre. Elles doivent dater de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'avis d'Appel d'Offre.

En cas d'absence ou de non-conformité d'une pièce du dossier administratif lors de l'ouverture des plis, après un délai de 48 heures accordé par la commission, l'offre sera rejetée.

15. Critères d'évaluation

L'évaluation des offres se fera en trois (03) étapes :

- 1^{ère} étape : *Vérification de la conformité du dossier administratif de chaque soumissionnaire.*
- 2^{ème} étape : *Évaluation technique des offres administrativement conformes.*
- 3^{ème} étape : *Vérification des offres financières des entreprises dont les offres ont été reconnues techniquement qualifiées et administrativement conforme.*

Les critères d'évaluation sont de deux types : Les critères éliminatoires et les critères essentiels.

15.1-Critères éliminatoires :

Il s'agit notamment de :

15.1.1 : Pièces administratives

- a) *De la non-production dans un délai de 48 heures après l'ouverture des plis d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente autre que la caution de soumission ;*
- b) *L'absence du cautionnement de soumission timbré et de récépissé de consignations délivré par la caisse des dépôts et de consignations (CDEC) ;*
- c) *Des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification des pièces ;*
- d) *De l'absence de l'attestation de catégorisation.*

15.1.2 : Offre technique

- a) *De la non satisfaction d'au moins 70% (soit 7/10) des critères essentiels ;*
- b) *De l'absence de la déclaration sur l'honneur de non-abandon de l'exécution d'une prestation au cours des trois dernières années ;*
- c) *De l'absence de la charte d'intégrité.*
- d) *Des fausses déclarations, les manœuvres frauduleuses ou la falsification des pièces.*

15.1.3 : Offre financière

- a) *De l'absence d'un prix unitaire quantifié dans le DAO ;*
- b) *De l'absence d'un élément de l'offre financière (soumission, BPU, DQE, SDPU) ;*
- c) *de la non-conformité du modèle de soumission ;*

15.2 : Critères essentiels

L'évaluation des offres techniques sera faite sur la base de **10 critères** essentiels ci-dessous :

- a) La présentation générale de l'offre (01 critère)
- b) La capacité financière (01 critère)
- c) La méthodologie d'exécution (04 critères)
- d) Les preuves d'acceptation des conditions du marché (02 critère)
- e) La visite du site (02 critère)

N.B. Toute offre n'ayant pas obtenu cent pour cent (100%) d'avis favorable pour les critères éliminatoires et au moins soixante-dix pour cent (70%) soit 7/10 (oui) d'avis favorable pour les critères essentiels sera éliminée.

16. Attribution

L'Autorité Contractante attribuera le marché au soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins disante en incluant le cas échéant des rabais proposés.

17. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **90 jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

18. Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables au SIGAMP, porte N°15, Téléphone : 676 00 85 44 dès publication du présent avis.

Il peut être également consulté en ligne sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> sur le site internet e l'ARMP (www.armp.cm).

19. Lutte contre la corruption

Pour toute dénonciation pour des pratiques, faits ou actes, tentative de corruption ou faits de mauvaises pratiques, bien vouloir appeler la CONAC au numéro 1517, l'Autorité chargée des Marchés Publics (MINMAP) SMS ou appel aux numéros : (237) 673 20 57 25/699 35 07 18 et la cellule de corruption du MO au numéroet celle de l'ARMP au numéro

Copie :

- ARMP ;
- DDMAP/ML ;
- Président CIPM ;
- Affichage ;
- Chrono

Mayo - Oulo, le **24/09/2026**

Le MAIRE
(Autorité Contractante),



Boubakari Djidda